

Règlement du concours 3D Cup 2025 organisé par Sdbpro.fr

Art.1 Objet

Le concours « 3D Cup Agenceur du Bain » 2025 a pour objectif de récompenser les candidats visés à l'article 2 qui y participent.

Art.2 Candidats

Le concours « 3D Cup Agenceur du Bain » 2025 est réservé aux professionnels de la salle de bains exerçant en France métropolitaine : plombiers, installateurs, conseillers en salle d'expo de revendeurs de salles de bains, bainistes, architectes d'intérieur...

Art.3 Modalités de participation

Le concours « 3D Cup Agenceur du Bain » 2025 est ouvert du 1^{er} février à 8 heures au 30 avril 2025 à 24 heures.

La participation est gratuite.

Un même candidat peut proposer jusqu'à 2 projets de salle de bains répondant au cahier des charges.

Le cahier des charges comprend un plan de la salle de bains, que le candidat doit aménager et décorer à l'aide d'un logiciel de conception 3D. L'aménagement et la décoration doivent correspondre à ce cahier des charges, qui est mis à la disposition des candidats (surfaces, budget, souhaits en termes d'équipement et de style...).

Art.4 Dossier de candidature

Les candidats doivent adresser leur dossier par mail à 3dcup@sdbpro.fr au plus tard le 30 avril 2025 à minuit, sous format numérique, accompagné du formulaire d'inscription. Ces éléments peuvent être téléchargés sur le site Sdbpro.fr.

Le dossier doit comprendre : le plan d'implantation de la salle de bains, ainsi qu'au moins trois vues de celle-ci en format .jpeg (ou .tiff) et le formulaire d'inscription rempli, y compris l'argumentaire et le descriptif du projet.

Les frais afférents à la participation au « 3D Cup Agenceur du Bain » 2025 (connexion à Internet, temps de réalisation...) sont à la charge des candidats.

Dès réception de l'ensemble des pièces constituant le dossier de candidature, un accusé de réception est envoyé par retour de mail. Il rendra compte de la recevabilité formelle du dossier et attestera de la participation au concours « 3D Cup Agenceur du Bain » 2025.

Art. 5 Droits d'auteur

Tout dépôt de dossier de candidature engendre un accord du candidat quant à la libre utilisation, reproduction et représentation des images 3D (plans, perspectives...) et documents remis aux organisateurs.

Cette autorisation non exclusive est accordée aux organisateurs du concours, sans frais, sur tout le territoire national et international, pour une durée de 20 ans. Tous les documents déposés sont et demeurent la propriété des organisateurs de la 3D Cup, et aucun de ces documents ne sera retourné au candidat.

Les organisateurs pourront publier, représenter, reproduire ou diffuser, quel que soit le support utilisé, les documents contenus dans le dossier de candidature, dans le cadre défini à l'article 10. Les candidats acceptent toutes les publicités autour du concours « 3D Cup Agenceur du Bain » sans aucune autre contrepartie que celle prévue à celui-ci.

Art. 6 Composition du jury

Le jury est composé d'experts et de spécialistes de la salle de bains. Il examinera le dossier complet des candidats lors d'une réunion, prévue entre le 1^{er} et le 16 mai 2025. La décision du jury est sans appel.

Art. 8 : Résultats du concours

Le jury récompensera deux à quatre dossiers « 3D Cup Agenceur du Bain » 2025. Les lauréats seront informés par e-mail ou téléphone des résultats du jury au plus tard le 16 mai 2025.

Les prix leur seront remis dans le cadre des Etats généraux de la Salle de bains organisés par l'Afisb, l'Association française des industries de la salle de bains, qui sont programmés le 20 mai à Paris et auxquels ils seront invités. Il s'agit d'un smartphone Samsung Galaxy de la gamme S25 d'une valeur d'environ 1 500 euros pour le 1^{er} prix (valeur indicative 01/2025), d'un iPad Air 11" d'Apple d'une valeur d'environ 849 euros pour le deuxième (valeur indicative 01/2025), d'une montre connectée ScanWatch Nova de Withings d'une valeur d'environ 600 euros (valeur indicative 01/2025) pour le troisième prix et, si un autre prix était décerné, il recevrait des écouteurs FairBuds de Fairphone d'une valeur d'environ 149 euros (valeur indicative 01/2025).

Chaque lauréat se verra par ailleurs remettre un diplôme « 3D Cup Agenceur du Bain ». De plus, la société dans laquelle il intervient (enseigne spécialisée, bainiste, installateur...) sera inscrite gratuitement dans le Store Locator du site grand public Stylesdebain.fr.

Art. 9 Communication et valorisation du concours

Les résultats du concours « 3D Cup Agenceur du Bain » 2025 seront annoncés sur le site Sdbpro.fr et les 3D primées publiées sur les sites Sdbpro.fr et Stylesdebain.fr, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Les lauréats pourront mentionner sur tous leurs supports de communication les termes « 3D Cup Agenceur du Bain » 2025. Ils devront respecter la Charte graphique associée qui sera remise à chaque lauréat.

Art. 10 : Respect du règlement

La participation au concours « 3D Cup Agenceur du Bain » 2025 implique l'adhésion pleine et entière des candidats au présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours.

Art. 11 : Informations nominatives

Conformément à l'article 34 de la loi française « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque candidat inscrit au concours dispose d'un droit d'accès, de

modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Toute demande d'accès ou de rectification doit être effectuée par e-mail : contact@sdbpro.fr ou par courrier postale à l'adresse suivante : Sdbpro.fr, 13 rue Saint-Nicolas, 75012 Paris.

Art. 12 : Responsabilité de l'organisateur et consultation du règlement

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours « 3D Cup Agenceur du Bain » 2025 sans avoir à en justifier et sans que leur responsabilité puisse être engagée. De même, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée au cas où l'accès à la page de téléchargement du dossier de candidature ou la consultation s'avérerait difficile voire impossible pour les participants.

Il est expressément précisé que les dates sont fournies à titre indicatif. Les organisateurs se réservent le droit de les modifier à tout moment, pour quelque cause que ce soit, sous réserve d'en informer préalablement les candidats dans les meilleurs délais.